

Démarche : DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inférieure ou égale à 20 EH)

Organisme : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Formulaire de demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif (création ou réhabilitation) - capacité inférieure ou égale à 20 EH

RENSEIGNEMENTS DEMANDEUR

NOM de la structure si le demandeur n'est pas un particulier

Adresse

n°, voie...CP et Ville

PAYS

Téléphone

ADRESSE ET CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Adresse

n°, voie...CP

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inf

Ville

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- AIGUES VIVES
- ALAIRAC
- ALZONNE
- ARAGON
- ARQUETTES EN VAL
- ARZENS
- AZILLE
- BADENS
- BAGNOLES
- BARBAIRA
- BERRIAC
- BLOMAC
- BOUILHONNAC
- CABRESPINE
- CAPENDU
- CARCASSONNE
- CASTANS
- CAUNES MINERVOIS
- CAUNETTES EN VAL
- CAUX ET SAUZENS
- CAVANAC
- CAZILHAC
- CITOU
- COMIGNE
- CONQUES SUR ORBIEL
- COUFFOULENS
- DOUZENS
- FAJAC EN VAL
- FLOURE
- FONTIES D'AUDE
- LA REDORTE
- LABASTIDE EN VAL
-

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inf

- LAVALETTE
- LESPINASSIERE
- LEUC
- LIMOUSIS
- MALVES EN MINERVOIS
- MARSELLETTE
- MAS DE COURS
- MAYRONNES
- MONTCLAR
- MONTIRAT
- MONTOLIEU
- MONZE
- MOUSSOULENS
- PALAJA
- PENNAUTIER
- PEPIEUX
- PEYRIAC MINERVOIS
- PEZENS
- POMAS
- PREIXAN
- PUICHERIC
- RAISSAC SUR LAMPY
- RIEUX EN VAL
- RIEUX MINERVOIS
- ROUFFIAC D'AUDE
- ROULLENS
- RUSTIQUES
- SAINT FRICHOUX
- SAINT MARTIN LE VIEIL
- SAINTE EULALIE
- SALLELES CABARDES
- SERVIES EN VAL
- TAURIZE
-

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inf)

- TREBES
- VAL DE DAGNE
- VENTENAC CABARDES
- VERZEILLE
- VILLALIER
- VILLAR EN VAL
- VILLARZEL CABARDES
- VILLEDUBERT
- VILLEFLOURE
- VILLEGAILHENC
- VILLEGLY
- VILLEMOUSTAUSSOU
- VILLENEUVE MINERVOIS
- VILLESEQUELANDE
- VILLETRITOULS

Section cadastrale

ex : A, B, C, OB...

Numéro de parcelle

Si plusieurs parcelles sont concernées, inscrire en premier la parcelle sur laquelle sera installé le système d'assainissement (ex : 213, 201, 411)

Si tout ou partie du système (collecte, ouvrage, infiltration ou rejet) est implanté su un terrain n'appartenant au demandeur, une copie de l'acte de servitude est à fournir.

Nombre d'habitation(s) reliée(s) au système d'assainissement

Type d'habitation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Maison individuelle
- Appartement
- Chambres d'hôtes
- Gîtes
- Hôtel
- Mobil home
- Habitation légère de loisirs
-

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inf)

- Salle de réception
- Bureaux d'entreprise
- Atelier
- Bâtiment administratif
- Cabinet professionnel
- Autre

Type de résidence

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Principale
- Secondaire
- Professionnelle
- Hébergement touristique

Fréquentation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Annuelle
- Saisonnière
- Intermittente
- Horaire d'ouverture

Nombre de pièces principales

Un logement ou habitation comprend, d'une part, des pièces principales destinées au séjour ou au sommeil, éventuellement des chambres isolées et, d'autre part, des pièces de service, telles que cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs...

Si le projet comporte au minimum 2 unités d'habitation différentes reliées au même système d'assainissement

Utiliser une feuille libre sous forme de tableau, indiquer aussi le nombre d'équivalent-habitant retenu pour chaque unité d'habitation (voir exemple tableau en pièces jointes)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Modèle de tableau

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Alimentation en eau potable

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Adduction publique
- Ressource privée

Présence d'un captage

Si présence d'un captage remplir obligatoirement les champs ci-dessous.

Cochez la mention applicable

-

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inf

Non

Type de captage

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Source

Puits

Forage

De surface

Nombre de point de captage

Est-il destiné à la consommation humaine ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Utilisation

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Besoins quotidiens (boisson, douche, lavage ...)

Arrosage potager

Arrosage espaces verts

Autre

Situation du captage

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Sur parcelle

Sur parcelle voisine

Ce captage est-il déclaré ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Distance entre le captage et le système d'assainissement prévu

Distance en mètre.

Le système d'assainissement est pris dans sa totalité (collecte, traitement, rejet...)

DISTANCE MINIMUM entre un captage destiné à la consommation humaine et le système d'assainissement
35 m

J'atteste sur l'honneur

qu'aucun captage d'eau déclaré (au titre de l'article L 2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales), destiné à la consommation humaine, n'est présent à moins de 35 m du dispositif d'assainissement non collectif projeté, décrit dans le présent dossier, sur ma propriété ou sur une propriété mitoyenne.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inf)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

INSTALLATION PROJETEE

?S'agit-il d'une création ou d'une réhabilitation du système d'assainissement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Création du système ANC

Réhabilitation du système ANC

?Type de filière

Filière classique

Tranchées d'épandage

Filtre à sable vertical non drainé

Filtre à sable vertical drainé

Terre

Fosse d'accumulation

Filière soumise à agrément

Filtre planté de roseau (FPR)

Filtre compact (FC)

Microstation à cultures fixées (MSCF)

Microstation à culture libre (MSCL)

Toilettes sèches

Toilettes sèches et filière conforme pour les EM

Description de la filière

exemple->

Filière classique : FTE 3m3 + Tranchées 45 ml (3x15m) ou FSVD 25 m2

Filière agréée : marque, modèle, n° d'agrément

Pour trouver le numéro d'agrément :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/agrement-des-dispositifs-de-traitement-r92.html>

?Nombre d'Equivalent-Habitant (EH) de la filière d'assainissement

Unité de mesure se basant sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

DISPERSION - REJET

Lieu de rejet/infiltration

Une parcelle voisine appartient à un propriétaire différent

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité infinie)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Sur parcelle

Sur parcelle voisine

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si rejet sur parcelle voisine

Obligatoire si le rejet s'effectue sur une parcelle dont le demandeur n'est pas le gestionnaire/propriétaire. Ce modèle doit être imprimé et signé par la personne adéquate.

Nom du propriétaire/gestionnaire

Pour le propriétaire, marquer moi-même

Si propriétaire différent, renseigner le Nom

----- Rejet par infiltration

Remplir les champs relatifs à l'infiltration.

Ne pas remplir pour les tranchées d'épandage ou le FSVND

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Type d'infiltration

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Drains

Arrosage souterrain

Zone d'infiltration

Autre

Surface d'infiltration

en m²

----- Rejet en milieu hydraulique superficiel

remplir les champs relatifs à au rejet

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Rejet : nature de l'exutoire

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Fossé

Cours d'eau

Ruisseau

Rivière

Canal

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inf)

- Béal
- Autre

INFORMATIONS - ATTESTATIONS

Collecte et ventilation

Toutes les eaux usées seront collectées et dirigées vers le système d'assainissement à l'exclusion de toutes autres (de piscine, pluviales).

Sauf prescription particulière du fabricant, une ventilation (Ø100mm) des dispositifs de prétraitement doit être installée et aboutir au dessus du toit. Un extracteur statique ou éolien doit être implanté.

Création ANC : DISTANCES MINIMUM

3 m des limites de propriétés

5 m de l'habitation

Les dispositifs doivent être situés hors des zones de circulation, de stationnement de tout véhicule, de cultures, de plantations, de stockage de charges lourdes. Le revêtement superficiel des dispositifs doit être perméable à l'air et à l'eau. Tout revêtement bitumé ou bétonné est à proscrire.

J'ai pris connaissance du règlement de service

https://www.carcassonne-agglo.fr/_attachments/assainissement-non-collectif-article/r%25C3%25A8lement%2520du%2520SPANC.pdf?download=true

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

J'ai pris connaissance du tarif de la redevance

Redevance relative à l'instruction de cette demande d'installation (contrôle conception pour une création ANC) = 120€
La redevance sera envoyée au demandeur à l'adresse du demandeur.

https://www.carcassonne-agglo.fr/_attachments/le-service-public-d-assainissement-non-collectif-spanc-article/2017-111-_Tarification_de_la_redevance_d%25E2%2580%2599assai.pdf?download=true

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Je m'engage aussi

- à transmettre le présent dossier et l'avis technique du Service Public d'Assainissement Non Collectif à l'installateur,
- à respecter les règles techniques en vigueur lors de la réalisation du système,
- à prévenir le SPANC en vue de la vérification technique qui s'effectuera AVANT REMBLAITEMENT DES OUVRAGES,
- à assurer le bon état de fonctionnement de mon installation par un entretien régulier.

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Modification

La possibilité pour le demandeur de modifier son projet d'installation d'assainissement non collectif postérieurement à l'obtention du permis de construire ou du permis d'aménager demeure envisageable indépendamment des procédures d'autorisation d'urbanisme à la condition impérative que le nouveau projet d'assainissement reste adapté au projet immobilier validé, notamment en termes de dimensionnement,

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inférieure à 1000 m³/an) et vis-à-vis des contraintes de la parcelle. Dans ce cas, une demande modificative doit être déposée auprès du SPANC, une nouvelle instruction du projet étant nécessaire.

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Etude hydropédologique et de définition de filière

comprend obligatoirement un plan de masse du système d'assainissement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan intérieur du logement

indiquer la destination de chaque pièce

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autorisation de rejet

Obligatoire si le rejet s'effectue sur une parcelle dont le demandeur n'est pas le gestionnaire/propriétaire, voir modèle section DISPERSION - REJET

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autre